



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION (N°632) DE MISE A  
DISPOSITION, DES SALLES AILEY ET  
LOUDIERES, A L'ASSOCIATION CIE SENS  
DESSUS-DESSOUS**

**DÉCISION N° AU-19-438  
EN DATE DU 12 NOVEMBRE 2019**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6<sup>ème</sup> Adjointe au Maire ;

**VU** la demande de l'Association « Cie Sens Dessus-Dessous » représentée par Madame Molia GHIDONE, en qualité de Présidente, et domiciliée à Hôtel de Ville, place Gérard Nevers, 91140 Villebon-sur Yvette, pour organiser des répétitions, dans la salle Ailey, le 12 novembre 2019 de 9 h à 16 h et le 14 novembre 2019 de 13 h 45 à 16 h, ainsi que dans la salle Loudières, le 14 novembre 2019 de 9 h à 13 h 45 ;

**CONSIDÉRANT** les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'Association « Cie Sens Dessus-Dessous » représentée par Madame Molia GHIDONE, en qualité de Présidente, et domiciliée à Hôtel de Ville, place Gérard Nevers, 91140 Villebon-sur Yvette, une convention de location, afin d'organiser des répétitions, dans la salle Ailey, le 12 novembre 2019 de 9 h à 16 h et le 14 novembre 2019 de 13 h 45 à 16 h, ainsi que dans la salle Loudières, le 14 novembre 2019 de 9 h à 13 h 45 ;

**LA GRATUITÉ** de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,  
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du  
tourisme,

**Signé**

**Odile SÉGURET**